



Confédération paysanne de l'Ardèche

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Lundi 21 Octobre 2019

Objet : Revalorisation des retraites agricoles

Madame le Préfet de l'Ardèche

Le 7 mars 2018, la loi dite « Chassaigne » portant la revalorisation des retraites agricoles à 85 % du SMIC ((1000 € -retraite agricole moyenne actuelle : femmes à 640 € par mois et hommes à 930 €¹) allait être adoptée par le Sénat après vote à l'unanimité par l'Assemblée Nationale.

Mais un coup de force du Gouvernement a bloqué le vote (par l'article 44 alinéa 3 de la Constitution) et la Ministre de la solidarité et de la santé avait annoncé à l'époque que cette revalorisation serait reprise dans le Projet de loi de réforme complète du système des retraites.

Le 10 décembre 2018, le Président de la République Emmanuel MACRON suite à la crise dite des Gilets Jaunes, a présenté un catalogue de mesures sociales et économiques. Il annonce 1000 € de minima retraite pour 2020. Mais les retraité·es d'aujourd'hui ne seront pas concerné·es par une mesure qui ne s'appliquera qu'en 2020, et qui n'est destinée qu'aux futur·es nouveaux et nouvelles retraité·es.

En juillet 2019, le Haut-commissaire à la Réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye (devenu ministre depuis) remet ses recommandations mais rien n'est prévu pour le « stock » (les déjà retraités), soit 1.5 millions de retraité·es agricoles. Donc il n'y aurait aucun espoir de revalorisation pour eux avec le nouveau système.

La Confédération paysanne considère qu'il s'agit là d'une véritable provocation pour des travailleurs et les travailleuses qui ont cotisé toute leur vie selon leurs faibles moyens d'autant qu'on leur propose l'aide sociale (ASPA), c'est inacceptable voire injurieux !

Comment une société et un pouvoir politique peut-il traiter une population et des travailleur·euse·s qui ont, redressé, nourrit, et développé la France depuis la dernière guerre, confiant·e·s dans l'espoir né de la Libération et de ces avancées sociales ?

Des opportunités législatives et budgétaires (loi de financement de la sécurité sociale, retour de la loi Chassaigne, ou autres) doivent permettre aux instances politiques de rendre rapidement justice aux retraité·es du monde agricole afin qu'ils perçoivent au plus vite au moins 1 000 € mensuel.

Nous vous demandons par ce courrier de faire le nécessaire afin de porter, dans les instances habilitées, cette revendication légitime pour la dignité et à la reconnaissance de nos retraité·es agricoles.

Dans l'attente de connaître les démarches que vous aurez entrepris en ce sens, recevez nos plus sincères et respectueuses salutations.

Les porte-parole de la Confédération paysanne de l'Ardèche
Carole Pouzard

David Loupiac

Confédération paysanne de l'Ardèche:
4 avenue de l'Europe Unie, BP 129, 07000 Privas
confpays07@wanadoo.fr / 04 75 64 49 93
Site Internet: <https://conf07.wordpress.com/>

1 Source : Comité d'orientation des retraites – COR – données 2017